

# Bulletin européen

TRIBUNE LIBRE FONDÉE EN 1950 PAR J. CONSTANTIN DRAGAN

## Pour une Europe "Maîtresse de son propre destin"

A l'issue de la Conférence au Sommet de la Communauté Élargie (Paris, 19, 20 Octobre 1972), le Président français Monsieur Georges Pompidou a prononcé une allocution très intéressante, dont les principaux extraits sont les suivants:

"Cette conférence "au sommet", quand j'avais eu l'honneur d'y convier huit chefs de gouvernement, avait pour but de prendre d'un part un certain nombre de décisions précises, pratiques, concrètes, notamment dans le domaine de l'union économique et monétaire et dans un certain nombre d'autres domaines qui s'y rattachent, tels que la politique industrielle, la politique énergétique, la politique régionale. Elle avait pour but d'autre part de donner pour l'extérieur à la Communauté élargie son visage, c'est-à-dire à la fois sa volonté de s'affirmer comme une entité distincte de toutes les autres mais dans un esprit d'ouverture aussi bien sur le plan économique que sur les autres, vis-à-vis tant des pays industrialisés et des alliés de la plupart des membres de la Communauté que des pays de l'Europe de l'Est et des pays en voie de développement. Puis, a-t-il ajouté, il y avait le problème de l'évolution de la Communauté elle-même sur lequel nous avons confronté nos idées dans un climat de grande amitié.

"C'est volontairement que les caractéristiques de l'Union n'ont pas été précisées. Il n'était d'ailleurs pas imaginable que cette conférence puisse le faire dans les délais qui lui étaient impartis. Mais, nous avons par contre donné aux institutions de la Communauté mandat de préparer et de déposer un rapport sur ce sujet, un rapport complet et exhaustif, dans les trois ans à venir. Il y a donc là plus qu'une simple manifestation d'intentions, il y a véritablement une volonté de faire progresser les Communautés européennes vers une union au sens large et complet de ce terme".

.... Si vraiment nous rêvons de l'Union Européenne, si vraiment nous aspirons à cette grande Europe Unie dont la réalisation pourra donner une solution définitive et efficace aux plus grands problèmes actuels (tant de nature économique que de sécurité) de notre Continent, nous devons considérer attentivement la proposition de M. Pompidou pour un "esprit d'ouverture vis-à-vis tant des pays industrialisés que des pays de l'Europe de l'Est et des pays en voie de développement". L'Europe ne sera jamais l'Europe si elle n'englobe pas ses pays de l'Est. Puisque c'est alors seulement qu'elle sera unie et "maîtresse de son propre destin", comme il l'avait déjà déclaré trois ans auparavant Monsieur Pompidou, à l'ouverture du "sommet" de la Haye . . .

## 20 pays européens ont participé ....

# Pour l'aménagement du territoire en Europe

## .... à la conférence des pouvoirs locaux

Une série de mesures pratiques concernant l'aménagement du territoire, les axes de communication et la participation des autorités locales et régionales à la politique régionale ont été adoptées par la Conférence européenne des Pouvoirs locaux. Quelque deux cents responsables des Conseils régionaux, provinciaux et municipaux de 20 pays européens ont participé à cette Conférence qui s'est tenue au Conseil de l'Europe à Strasbourg.

M. Giancarlo Piombino, Maire de Gênes, Président de l'Association Italienne du Conseil des Communes d'Europe, a été élu Président de la Conférence pour une période de deux ans.

Les principales recommandations adoptées par la 9<sup>ème</sup> Conférence se réfèrent aux chapitres suivants: a) participation à l'aménagement du territoire; b) les Pouvoirs locaux et les Institutions européennes; c) un réseau européen de grands axes de communication; d) création d'une Agence interurbaine d'information; e) environnement; f) Année européenne du patrimoine architectural; g) Fonds européen de la jeunesse.

Au cours de la Conférence, le Prix de l'Europe pour 1972 a été remis au Maire de la ville de Zelzate (Belgique) en reconnaissance de la contribution importante fournie par cette ville à la cause de l'unité européenne.

### *Participation des citoyens, des pouvoirs locaux et des régions à l'aménagement du territoire de l'Europe*

La Conférence a constaté "que la conception de l'aménagement du territoire avait évolué

dans ces dernières années, quittant une optique purement économique pour englober de plus en plus les problèmes posés par le progrès social et culturel des populations par rapport à un territoire donné et dans un environnement plus humain".

Elle a rappelé "que toute politique devait s'appuyer sur des institutions et sur des centres de décision. L'aménagement du territoire a donc besoin d'une dimension institutionnelle qui ne peut plus être axée exclusivement sur des Etats nationaux et sur leurs administrations centrales, mais aussi sur des institutions régionales d'un côté et sur des institutions européennes de l'autre".

Elle a, par ailleurs, estimé "que pour assurer une réelle participation des régions et des pouvoirs locaux à la politique d'aménagement du territoire, des structures de simple déconcentration n'étaient pas suffisantes: il faut, au contraire, de véritables collectivités régionales et locales autonomes et administrées par des élus, expression de la décentralisation".

La Conférence a également affirmé "qu'il n'y avait pas de participation réelle sans que les collectivités régionales et locales, ainsi que les citoyens n'obtiennent un droit d'accès aux instances où les décisions politiques (et non seulement techniques) sont prises: qu'il n'y avait pas de véritable participation, mais une simple consultation en matière d'aménagement du territoire lorsque ceux-ci sont invités à s'exprimer sur des propositions déjà élaborées, sans avoir eu le droit d'intervenir tout au long de l'élaboration".

La Conférence a ensuite exposé les grandes lignes de sa participation future au Conseil de l'Europe et aux Communautés Européennes.

# La Déclaration finale de la Conférence au Sommet de la Communauté Élargie

**L'heure est venue pour l'Europe de prendre une claire conscience de l'unité de ses intérêts, de l'ampleur de ses capacités et de l'importance de ses devoirs.**

Les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays membres de la Communauté élargie, réunis pour la première fois les 19 et 20 octobre à Paris, à l'invitation du président de la République française, déclarent solennellement ce qui suit:

Au moment où l'élargissement, décidé conformément aux règles établies par les traités et dans le respect de l'oeuvre déjà accomplie par les six Etats membres originaires, va devenir une réalité et donne à la Communauté européenne une autre dimension;

Alors que se produisent dans le monde des événements qui transforment profondément la situation internationale;

Alors que se manifeste une aspiration générale à la détente et à la coopération qui répond à l'intérêt et au désir profond de tous les peuples;

Alors que des difficultés préoccupantes d'ordre monétaire ou commercial imposent la recherche de solutions durables favorisant l'expansion dans la stabilité.

Alors que de nombreux pays en voie de développement voient se creuser l'écart qui les sépare des nations industrialisées et revendiquent à bon droit un accroissement des aides et une plus juste utilisation des richesses.

Alors que les tâches de la Communauté s'accroissent et que de nouvelles responsabilités lui sont confiées.

L'heure est venue pour l'Europe de prendre une claire conscience de l'unité de ses intérêts,

de l'ampleur de ses capacités et de l'importance de ses devoirs.

L'Europe doit être capable de faire entendre sa voix dans les affaires mondiales et de fournir une contribution originale à la mesure de ses ressources humaines, intellectuelles et matérielles et d'affirmer ses propres conceptions dans les rapports internationaux, conformément à sa vocation d'ouverture, de progrès, de paix et de coopération.

A cet effet:

1) Les Etats membres réaffirment leur volonté de fonder le développement de la Communauté sur la démocratie, la liberté des opinions, la libre circulation des personnes et des idées, la participation des peuples par l'intermédiaire de leurs représentants librement élus.

2) Les Etats membres sont résolus à renforcer la Communauté en établissant une Union économique et monétaire, gage de stabilité et de croissance, fondement de leur solidarité et base indispensable du progrès social, et en remédiant aux disparités régionales.

3) L'expansion économique, qui n'est pas une fin en soi, doit, par priorité permettre d'atténuer la disparité des conditions de vie. Elle doit se poursuivre avec la participation de tous les partenaires sociaux. Elle doit se traduire par une amélioration de la qualité aussi bien que du niveau de la vie. Conformément au génie européen, une attention particulière sera portée aux valeurs et biens non matériels et à la protection de l'environnement, afin de mettre

le progrès au service des hommes.

4) La Communauté, consciente du problème que pose la persistance du sous-développement dans le monde, affirme sa volonté d'accroître, dans le cadre d'une politique globale à l'égard des pays en voie de développement, son effort d'aide et de coopération à l'égard des peuples les plus démunis et en tenant particulièrement compte des préoccupations des pays envers lesquels la géographie, l'histoire et les engagements que la Communauté a signés lui créent des responsabilités spécifiques.

5) La Communauté réaffirme sa volonté de favoriser le développement des échanges internationaux. Cette volonté s'étend à tous les pays sans exception. La Communauté est prête à participer dans les meilleurs délais, avec un esprit ouvert tel qu'il s'est déjà manifesté et selon les procédures prévues par le F.M.I. et le GATT, à des négociations fondées sur le principe de la réciprocité et permettant de parvenir dans les domaines monétaire et commercial à l'établissement de relations économiques stables et équilibrées et dans lesquelles les intérêts des pays en voie de développement devront être pleinement pris en considération.

6) Les Etats membres de la Communauté, dans l'intérêt des relations de bon voisinage qui doivent exister entre tous les pays de l'Europe, quel que soit leur régime, affirment leur résolution de favoriser avec les pays de l'est du continent, notamment à l'occasion de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, la poursuite de leur politique de détente et de paix et l'établissement sur des bases durables d'une plus large coopération économique et humaine.

7) Conformément à ses finalités politiques, la construction européenne permettra à l'Europe d'affirmer sa personnalité dans la fidélité à ses amitiés traditionnelles et aux alliances de ses Etats membres et de marquer sa place dans les affaires mondiales en tant qu'entité distincte, résolue à favoriser un meilleur équilibre international, dans le respect des principes de la charte des Nations unies. Les Etats membres de la Communauté, élément moteur de la construction européenne, affirment leur intention de transformer, avant la fin de l'actuelle décennie, l'ensemble de leurs relations en une Union européenne.

#### POLITIQUE ECONOMIQUE ET MONETAIRE

1) Les chefs d'Etat ou de gouvernement

réaffirment la volonté des Etats membres des Communautés européennes élargies de réaliser d'une façon irréversible l'Union économique et monétaire, en confirmant tous les éléments des actes adoptés par le Conseil et par les représentants des Etats membres les 22 mars 1971 et 21 mars 1972.

Les décisions nécessaires devront être prises pendant l'année 1973 pour permettre le passage à la deuxième étape de l'union économique et monétaire au 1er janvier 1974 et en vue de son achèvement au plus tard au 31 décembre 1980.

Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont réaffirmé le principe de progrès parallèles dans les différents domaines de l'union économique et monétaire.

Ils décident que sera institué par un acte solennel, fondé sur le traité de la C.E.E., avant le 1er avril 1973, un Fonds européen de coopération monétaire dont la gestion sera assurée par le comité des gouverneurs des banques centrales, dans le cadre des orientations générales de politique économique arrêtées par le conseil des ministres.

2) Ils ont déclaré que des parités fixes mais ajustables entre leurs monnaies constituent une base essentielle pour la réalisation de l'Union et expriment leur volonté de mettre en place, au sein de la Communauté, des mécanismes de défense et de soutien mutuel qui permettent aux Etats membres d'en assurer le respect.

Dans une phase initiale le Fonds fonctionnera sur les bases suivantes:

Concertation entre les banques centrales pour les besoins du rétrécissement des marges de fluctuation entre leurs monnaies; multilatéralisation des positions résultant des interventions en monnaies communautaires et multilatéralisation des règlements intracommunautaires; utilisation à cette fin d'une unité de compte monétaire européenne; gestion du soutien monétaire à court terme entre les banques centrales; le financement à très court terme de l'accord sur le rétrécissement des marges et le soutien monétaire à court terme, seront regroupés dans le Fonds par un mécanisme rénové; à cette fin, le soutien à court terme sera aménagé sur le plan technique sans en modifier les caractéristiques essentielles et en particulier les procédures de consultation qu'elles comportent.

Les organes compétents de la Communauté devront soumettre des rapports: au plus tard le 30 septembre 1973, sur l'aménagement du concours à court terme: au plus tard le 31

décembre 1973 sur les conditions d'une mise en commun progressive des réserves.

3) Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont insisté sur la nécessité de coordonner plus étroitement les politiques économiques de la Communauté et, à cette fin, d'instaurer des procédures communautaires plus efficaces.

Dans la conjoncture actuelle, ils estiment qu'un caractère prioritaire doit être attaché à la lutte contre l'inflation et pour le retour à la stabilité des prix. Ils ont donné mandat à leurs ministres compétents d'adopter, à l'occasion du Conseil élargi des 30 et 31 octobre 1972, des mesures précises dans les divers domaines qui se prêtent à une action efficace et réaliste à court terme en vue d'atteindre ces objectifs et tenant compte des situations respectives des pays de la Communauté élargie.

4) Les chefs d'Etat ou de gouvernement expriment la volonté que les Etats membres de la Communauté élargie contribuent par une attitude commune à orienter la réforme du système monétaire international vers l'instauration d'un ordre équitable et durable.

Ils estiment que ce système devrait être fondé sur les principes suivants: des parités fixes mais ajustables; une convertibilité générale des monnaies; une régulation internationale effective de l'approvisionnement du monde en liquidités; une réduction du rôle des monnaies nationales comme instruments de réserve; le fonctionnement efficace et équitable du processus d'ajustement; l'égalité des droits et des obligations pour tous les participants au système; la nécessité de réduire les effets déstabilisateurs des mouvements de capitaux à court terme; la prise en compte des intérêts des pays en voie de développement.

Un tel système serait entièrement compatible avec la réalisation de l'Union économique et monétaire.

#### POLITIQUE REGIONALE

5) Les chefs d'Etat ou de gouvernement reconnaissent une haute priorité à l'objectif de remédier, dans la Communauté, aux déséquilibres structurels et régionaux qui pourraient affecter la réalisation de l'Union économique et monétaire.

Les chefs d'Etat ou de gouvernement invitent la commission à élaborer sans délai un rapport analysant les problèmes qui se posent dans le domaine régional à la Communauté élargie et à présenter des propositions ap-

propriées.

D'ores et déjà, ils s'engagent à coordonner leurs politiques régionales. Désireux d'engager leurs efforts dans la voie d'une solution communautaire aux problèmes régionaux, ils invitent les institutions communautaires à créer un fonds de développement régional qui sera mis en place avant le 31 décembre 1973. Ce fonds sera alimenté, dès le début de la deuxième phase de l'Union économique et monétaire, par les ressources propres de la Communauté; son intervention, coordonnée avec les aides nationales, devra permettre au fur et à mesure de la réalisation de l'Union économique et monétaire, de corriger les déséquilibres régionaux principaux dans la Communauté élargie, et notamment ceux résultant d'une prédominance agricole, des mutations industrielles et d'un sous-emploi structurel.

#### POLITIQUE SOCIALE

6) Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont souligné qu'une action vigoureuse dans le domaine social revêt pour eux la même importance que la réalisation de l'union économique et monétaire.

Ils considèrent indispensable d'aboutir à une participation croissante des partenaires sociaux aux décisions économiques et sociales de la Communauté. Ils invitent les institutions à arrêter avant le 1er janvier 1974, après consultation des partenaires sociaux, un programme d'action prévoyant des mesures concrètes et les moyens correspondants, notamment dans le cadre du fonds social, sur la base des suggestions qui ont été présentées par les chefs d'Etat ou de gouvernement et par la Commission au cours de la conférence.

Ce programme devra notamment viser à mettre en oeuvre une politique coordonnée en matière d'emploi et de formation professionnelle, à améliorer les conditions du travail et de la vie, à assurer la collaboration des travailleurs dans les organes des entreprises, à faciliter en se fondant sur la situation des différents pays la conclusion de conventions collectives européennes dans les domaines appropriés, et à renforcer et à coordonner les actions en faveur de la protection des consommateurs.

#### POLITIQUE INDUSTRIELLE, SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

7) Les chefs d'Etat ou de gouvernement considèrent qu'il est nécessaire de chercher à

fournir une même assise industrielle à l'ensemble de la Communauté.

Ceci comporte l'élimination des entraves techniques aux échanges ainsi que l'élimination, notamment dans le domaine fiscal et juridique, des barrières qui s'opposent au rapprochement et aux concentrations des entreprises, l'adoption rapide d'un statut de société européenne, l'ouverture progressive et effective des marchés publics, la promotion, à l'échelle européenne, d'entreprises concurrentielles dans les technologies avancées, la mutation et la reconversion des branches industrielles en crise dans des conditions sociales acceptables, l'élaboration des dispositions de nature à garantir que les concentrations intéressant les entreprises établies dans la Communauté soient en harmonie avec les objectifs économiques et sociaux communautaires, et le maintien d'une concurrence loyale aussi bien dans le Marché commun que sur les marchés tiers conformément aux dispositions des traités.

Il importe de définir des objectifs et d'assurer le développement d'une politique commune dans le domaine scientifique et technologique. Cette politique implique la coordination au sein des institutions communautaires des politiques nationales et l'exécution en commun d'actions d'intérêt communautaire.

A cette fin, un programme d'action assorti d'un calendrier précis d'exécution et des moyens appropriés devrait être arrêté, par des institutions communautaires avant le 1er janvier 1974.

## ENVIRONNEMENT

8) Les chefs d'Etat et de gouvernement soulignent l'importance d'une politique de l'environnement dans la Communauté. A cette fin ils invitent les institutions de la Communauté à établir, avant le 31 juillet 1973, un programme d'action assorti d'un calendrier précis.

## ENERGIE

9) Les Chefs d'Etat ou de gouvernement estiment nécessaire de faire élaborer par les institutions communautaires, dans les meilleurs délais, une politique énergétique qui garantisse un approvisionnement sûr et durable dans des conditions économiques satisfaisantes.

## RELATIONS EXTERIEURES

10) Les chefs d'Etat ou de gouvernement

affirment que leurs efforts en vue de construire leur Communauté n'ont tout leur sens que dans la mesure où les Etats membres parviennent à agir ensemble pour faire face aux responsabilités croissantes qui incombent à l'Europe dans le monde.

11) Les chefs d'Etat ou de gouvernement sont convaincus que la Communauté doit, sans altérer les avantages dont bénéficient les pays avec lesquels elle a des relations particulières, répondre encore davantage que dans le passé à l'attente de l'ensemble des pays en voie de développement.

Dans cette perspective, elle attache une importance essentielle à la politique d'association telle qu'elle a été confirmée dans le traité d'adhésion ainsi qu'à la mise en oeuvre de ses engagements avec les pays du Bassin méditerranéen, avec lesquels des accords sont conclus ou à conclure, accords qui devront faire l'objet d'une approche globale et équilibrée.

Dans la même perspective, tenant compte de la CNUCED et dans le cadre de la stratégie pour le développement adoptée par les Nations unies, les institutions de la Communauté et les Etats membres sont invités à mettre en oeuvre progressivement une politique globale de coopération au développement à l'échelle mondiale, comportant notamment les éléments suivants:

- Promotion dans les cas appropriés d'accords concernant les produits de base des pays en voie de développement afin d'aboutir à une stabilisation des marchés et à une croissance de leurs exportations.

- Amélioration des préférences généralisées avec l'objectif de réaliser une croissance régulière des importations de produits manufacturés en provenance des pays en voie de développement.

A ce sujet, les institutions de la Communauté étudieront dès le début de 1973 les conditions permettant d'atteindre un objectif de croissance substantiel.

- Augmentation du volume des aides financières publiques.

- Amélioration des conditions financières de ces aides, notamment en faveur des pays en voie de développement les moins favorisés, compte tenu des recommandations du comité d'aide au développement de l'O.C.D.E.

Ces questions feront l'objet d'études et de décisions en temps utile dans le courant de 1973.

12) En ce qui concerne les pays industriels, la Communauté est déterminée, afin d'assurer

un développement harmonieux du commerce mondial:

— A contribuer, tout en respectant l'acquis communautaire, à une libération progressive des échanges internationaux par des mesures basées sur la réciprocité et portant à la fois sur les obstacles tarifaires et non tarifaires;

— A entretenir un dialogue constructif avec les Etats-Unis d'Amérique, le Japon, le Canada et les autres partenaires commerciaux industrialisés, dans un esprit d'ouverture et en utilisant les formes les plus appropriées.

Dans ce contexte, la Communauté attache une importance majeure aux négociations multilatérales dans le cadre du GATT, auxquelles elle participera conformément à sa déclaration antérieure.

A cette fin, les institutions de la Communauté sont invitées à définir pour le 1er juillet 1973 au plus tard une conception d'ensemble.

La Communauté souhaite qu'un effort de tous les partenaires permette de conclure ces négociations en 1975.

Elle confirme son désir d'une pleine participation des pays en voie de développement à la préparation, et au déroulement de ces négociations, qui devront tenir dûment compte des intérêts de ces pays.

Par ailleurs, compte tenu des accords conclus avec les pays de l'A.E.L.E. non adhérents, la Communauté se déclare disposée à rechercher avec la Norvège une solution rapide aux problèmes commerciaux qui se posent à ce pays dans ses relations avec la Communauté élargie.

13) En vue de favoriser la détente en Europe la Communauté réaffirme sa volonté de mener à l'égard des pays de l'Est une politique commerciale commune à partir du 1er janvier 1973; les Etats membres se déclarent résolus à promouvoir à l'égard de ces pays une politique de coopération fondée sur la réciprocité.

Cette politique de coopération est, au stade actuel, étroitement liée à la préparation et au déroulement de la conférence sur la sécurité et la coopération européenne où la Communauté et les Etats membres sont appelés dans ce domaine, à apporter une contribution concertée et constructive.

## COOPERATION POLITIQUE

14) Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont estimé que la coopération politique entre les Etats membres dans le domaine de la

politique étrangère avait débuté de façon satisfaisante et devrait être encore améliorée.

Ils sont convenus que les consultations seraient intensifiées à tous les niveaux et que, en particulier, les ministres des affaires étrangères se réuniraient désormais quatre fois au lieu de deux fois par an à cet effet.

Ils ont considéré que l'objectif de cette coopération était de traiter des questions d'actualité et, dans la mesure du possible, de définir des positions communes à moyen et à long terme, en ayant à l'esprit, entre autres, les implications et les effets dans le domaine de la politique internationale des politiques communautaires en voie d'élaboration. Pour les matières qui ont une incidence sur les activités communautaires, un contact étroit sera maintenu avec les institutions de la Communauté.

Ils sont convenus que les ministres des affaires étrangères élaboreraient d'ici au 30 juin 1973 un second rapport sur les méthodes permettant d'améliorer la coopération politique, ainsi qu'il avait été prévu dans le rapport de Luxembourg.

## RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

15) Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont constaté que les structures de la Communauté ont fait leurs preuves, mais ils ont estimé que les procédures de décision et le fonctionnement des institutions devaient être améliorés afin d'en augmenter l'efficacité.

Les institutions communautaires et, le cas échéant, les représentants des gouvernements des Etats membres sont invités à arrêter avant la fin de la première étape de la réalisation de l'union économique et monétaire, sur la base du rapport que la commission devra soumettre avant le 1er 1973 conformément à la résolution du 22 mars 1971, les mesures relatives à la répartition des compétences et des responsabilités entre les institutions de la Communauté et les Etats membres qui sont nécessaires au bon fonctionnement d'une union économique et monétaire.

Ils ont estimé souhaitable l'uniformisation des dates auxquelles se tiennent, en règle générale, les réunions des conseils des ministres nationaux, afin de permettre au Conseil de la Communauté de s'organiser de façon plus régulière.

Désireux de renforcer les pouvoirs de contrôle de l'Assemblée parlementaire européenne,

et cela indépendamment du moment où, conformément à l'article 138 du Traité de Rome, elle sera élue au suffrage universel, et de contribuer pour leur part à améliorer les conditions de son fonctionnement, les chefs d'Etat ou de gouvernement confirment la décision du 22 avril 1970 du Conseil des Communautés. Ils invitent le Conseil et la commission à mettre en œuvre sans délai les mesures pratiques destinées à réaliser ce renforcement et à améliorer les rapports tant du Conseil que de la commission avec l'Assemblée.

Le Conseil prendra, avant le 30 juin 1973, des mesures pratiques visant à améliorer ses procédures de décision et la cohérence de l'action communautaire.

Ils ont invité les institutions de la Communauté à reconnaître au Comité économique et social le droit de rendre désormais des avis de sa propre initiative sur toutes les questions

touchant au travail communautaire.

Ils ont été d'accord pour estimer qu'en vue de réaliser notamment les tâches définies dans les différents programmes d'action, il est indiqué d'utiliser aussi largement que possible toutes les dispositions des traités, y compris l'article 235 du Traité de la C.E.E.

#### UNION EUROPEENNE

16) Les chefs d'Etat et de gouvernement, s'étant donné comme objectif majeur de transformer, avant la fin de l'actuelle décennie et dans le respect absolu des traités déjà souscrits, l'ensemble des relations des Etats membres en une union européenne, prient les institutions de la Communauté d'élaborer sur ce sujet, avant la fin de 1975, un rapport destiné à être soumis à une conférence au sommet ultérieure.

**J. CONSTANTINE  
DRAGAN**



**BUILDING  
THE PEACE**

Editions NAGARD - Milan

VIENT DE PARAITRE :

**MARKETING  
FOR AFRICA'S  
DEVELOPMENT**  
(Building the peace)

par  
J. CONSTANTIN DRAGAN

Editions NAGARD, Milan 1972  
via Larga 11

# Le Conseil de l'Europe et les droits de l'homme

## Propositions pour un programme à court et à moyen terme du Conseil de l'Europe dans le domaine général des droits de l'homme.

*En ce qui concerne les droits de l'homme qui doivent être protégés, il a été décidé de*

charger le Comité d'experts en matière de droits de l'homme d'étudier la possibilité de compléter la Convention par un ou plusieurs protocoles additionnels ou d'élaborer tout autre instrument juridique approprié protégeant le droit d'asile, ainsi que le droit à l'objection de conscience;

organiser un colloque interdisciplinaire permettant de faire le point sur le début et le terme du droit à la vie;

examiner, à la lumière des résultats de la Conférence de Stockholm des Nations-Unies et de la Conférence de Vienne du Conseil de l'Europe sur l'environnement, s'il y a lieu d'ériger en un droit de l'homme, le droit à un environnement décent, et d'élaborer un instrument juridique approprié garantissant ce nouveau droit.

*En ce qui concerne les personnes à protéger il a été décidé de:*

faire étudier la question de savoir s'il y a lieu de poursuivre une action dans le cadre du Conseil de l'Europe en vue d'assurer une protection plus complète des droits de la femme et des droits des enfants;

charger le Comité d'experts en matière de droits de l'homme d'étudier l'opportunité d'élaborer un instrument juridique tenant compte des besoins spécifiques des détenus politiques;

charger un comité d'experts de suivre, en liaison étroite avec les organisations professionnelles des journalistes et de la presse, toute la matière

de la liberté d'information et de la presse dans les Etats membres du Conseil de l'Europe.

*En ce qui concerne la protection et le développement des droits de l'homme en général il a été décidé de:*

recommander aux Etats membres de créer au sein de leur administration un bureau, un service ou un département des droits de l'homme chargé de coordonner leurs activités relatives à la protection et à la promotion des droits de l'homme;

élaborer un accord européen rendant exécutoires, dans l'ordre juridique interne, les arrêts rendus par la Cour européenne des Droits de l'Homme;

recommander aux gouvernements des Etats membres dans lesquels la Convention n'est pas d'application directe devant les juridictions nationales, de prendre les mesures appropriées pour intégrer les dispositions normatives de la Convention dans leur droit interne, et charger le Comité d'experts en matière de droits de l'homme de procéder à un échange de vues sur les problèmes soulevés par l'application directe de la Convention dans le droit national des Etats contractants;

étudier la possibilité d'ajouter au système de la Convention européenne des Droits de l'Homme la procédure de demande préjudicielle adressée à la Cour des Droits de l'Homme par les juridictions nationales saisies d'un problème d'interprétation de la Convention;

étudier la question de savoir si des problèmes

(suite à la page 14)

Un discours de S.E. Monsieur LEOPOLD SENGHOR, Président de la République

# L'EUROPE ET

Nulla complémentarité ne pourrait être plus complémentaire pour l'Europe que celle de l'Afrique. Comme le dit Berger qui disait que, s'il avait eu à choisir entre la raison et l'amour, il aurait choisi l'amour de cette Euroafrique. Et c'est vrai. Pour que notre grand dessein se réalise, il y faut une égalité. Comme dit un proverbe sénégalais: "entre je vous aime et je ne vous aime pas, il n'y a pas de place pour le troisième".

..... Si le Président de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe m'a invité à parler devant vous, c'est, je le devine, parce que j'ai été membre de cette Assemblée; mes anciens collègues, qui siègent encore ici, au nombre de sept, savent que j'ai toujours défendu l'idée, l'idéal, de l'Eurafrrique. C'est le même idéal que je voudrais défendre aujourd'hui et c'est pour cette raison que j'ai intitulé mon exposé «l'Eurafrrique ou le rôle de la Méditerranée».

Qu'est-ce donc que l'Europe? La question, provenant d'un Africain, d'un Nègro-Africain, pourrait paraître impertinente, au sens étymologique et dans tous les sens du mot. Mais mon devoir était de me la poser et je me la suis posée au temps où je siégeais parmi vous et même auparavant, pendant les dix années que j'étais professeur de latin et de grec dans un lycée français.

Le Mahatma Gandhi, parlant de l'Europe, a mis l'accent sur sa charité active. Ce qui est remarquable c'est qu'en se référant au christianisme il ait mis l'accent moins sur le substantif que sur l'épithète et plus sur l'action efficace que sur le sentiment religieux. C'est que l'efficacité, cette vertu venue du Nord, caractérise avant tout la civilisation albeuropéenne. On peut voir assez facilement ses rapports avec la raison discursive et la volonté, qualités par lesquelles on définit généralement l'esprit de votre civilisation.

Il me semble que la deuxième grande vertu de l'Européen est son sens de l'humain. Je veux

dire qu'au-delà du sentiment de fraternité, il a cette disposition à perser et à agir à l'échelle des valeurs de l'homme. S'il y a, là, un sens de la mesure, il s'agit sûrement d'une mesure humaine. Je crois que cette seconde vertu vient du Sud, de la méditerranée, sur les bords de laquelle vivaient, avant l'invasion des guerriers «indo-européens» (pour parler comme vos historiens et préhistoriens), des hommes aux instincts doux et aimables.

J'invoquerai maintenant le témoignage d'un non Européen, d'un grand Américain: le Professeur Jay Forrestal, dont la méthodologie a guidé les technologues qui ont élaboré le fameux rapport du MIT intitulé *The Limits of the growth*, (Les limites de la croissance), titre que l'on a traduit en français et, je me demande bien pourquoi, «Halte à la Croissance». A Jay McCulley qui lui demandait si Mansholt avait eu raison de dire que «l'Europe des Dix est la région du monde la plus capable d'appliquer un plan d'équilibre», le Professeur répondait en lui donnant raison: parce que l'Européen «est plus conscient du problème», et surtout parce que «la société européenne est plus mûre, elle a des traditions intellectuelles qui sont plus favorables aux méthodes d'analyse que nous proposons». Je vous renvoie au journal «Le Monde» du 1.8.1972. Je n'ai malheureusement pas eu le texte en anglais sous les yeux, mais, le contexte le suggère, les traditions auxquelles Forrestal fait allusion sont celles de l'humanisme européen, ces traditions mêmes qui rendent les hommes «conscients» de leurs limites comme de leurs possibilités, de leurs devoirs comme de leurs droits.

ique du Sénégal, devant l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe.

# L'AFRIQUE

ique. Cette complémentarité, que nous donnent des hommes comme le philosophe Gaston Les réalistes diront: tout cela est peut-être vrai, mais nous sommes libres de ne pas vouloir bonne volonté de part et d'autre de la Méditerranée, il y faut un égal amour, car, comme le ur la dispute". Il est certain que pour réussir encore une fois, il ne faut que croire et vouloir.

*Je pourrais allonger la liste des qualités européennes comme l'a fait Denis de Rougemont dans sa préface au tome III des Mémoires de l'Europe, intitulée «l'Héritage culturel de l'Europe», préface remarquable au demeurant. Il reste que l'essentiel de l'esprit européen n'est pas dans la longueur d'une liste, mais dans l'accent mis sur certains traits. Comme je le disais dans ma communication au colloque de 1960, entre la société européenne de culture et la société africaine de culture chaque peuple, chaque ethnie, possède toutes les vertus de l'homo sapiens, mais la géographie et l'histoire l'ont amené à ne cultiver de façon privilégiée que quelques-unes d'entre elles, comme l'Europe la raison discursive, c'est-à-dire efficace, et le sens de l'humain. D'où la nécessité en cette fin du XXème siècle d'élaborer un humanisme intégral ou, pour employer la formule de Père Teilhard de Chardin, une civilisation de l'universel où chaque continent, chaque ethnie, chaque nation apportera les vertus qu'il aura cultivées.*

*J'ai parlé de l'Europe, que je ne limite pas aux Six, aux Neuf, ni aux Dix-huit avec la Finlande, ni aux Vingt avec Chypre et Malte. Je parle de l'Europe européenne, qui englobe les peuples des Balkans et les peuples Slaves; étant donné que ces derniers, les Slaves, pour ne citer que cet exemple, qu'ils soient en majorité catholiques comme les Polonais ou en majorité orthodoxes comme les Russes, ont apporté dans l'approfondissement du christianisme une contribution irremplaçable. Et je ne parle ni de leurs écrivains ni de leurs savants. Cependant, et c'est évident, ce ne seront que les nations qui y croiront, qui aimeront les autres par-delà*

*l'Europe qui bâtiront l'Eurafrrique de nos rêves et l'Eurafrrique ne sera bâtie que par les nations qui y croiront et qui aimeront les autres par-delà l'Europe.*

*Il est temps que j'essaie de définir l'Afrique vis-à-vis de l'Europe.*

*Par-delà la diversité de ses ethnies et de ses langues, l'Afrique, comme l'Europe, est une entité par sa civilisation. Tous les africanistes, de l'ethnologue Leo Frobenius à l'ethnologue Viviane Pâques, ont confirmé cette vérité qui n'est pas idéale, mais qui est issue des faits eux-mêmes. Bien que l'Allemand Leo Frobenius fonde cette unité sur la différence entre Ethiopiens noirs et Hamites bruns, le grand ethnologue a intitulé son oeuvre principale, son oeuvre magistrale: «Histoire de la Civilisation africaine», au singulier, et la française Viviane Pâques, qui enseigne à Strasbourg, a intitulé l'un de ses meilleurs articles: «Unité de la pensée africaine» que je cite: «nous n'avons pas trouvé deux civilisations délimitant clairement d'un côté le monde païen, de l'autre le monde musulman, mais un système cohérent qui détruisait les barrières de la religion, de la race et du milieu».*

*Au demeurant, les ethnocaractérologues rangent dans le même ethno-type fluctuant les Méditerranéens et les Noirs de l'Afrique, et parmi les Méditerranéens d'abord les Arabo-Berbers.*

*Il y a donc chez les peuples africains un ensemble de traits caractéristiques, de vertus au sens étymologique du mot, que j'ai appelé l'Africanité.*

*Voilà donc les deux civilisations, européenne et africaine, différentes, voire opposées, et*

convergentes en même temps. Cela va loin dans le temps, dans le passé et dans l'avenir.

Puisque le métissage culturel comme l'a relevé Denis de Rougemont, a fait la richesse et le dynamisme de l'Europe dans le passé, ainsi doit-il en être fait dans l'avenir pour l'Eurafrrique.

Mais il y a mieux. L'Eurafrrique a déjà existé dans le passé, depuis des millénaires. Comme le disait le Professeur Paul Rivet, toutes les premières et les plus grandes civilisations historiques sont nées aux latitudes de la Méditerranée et autour de la Méditerranée jusqu'en Inde, elles furent des versions de la même symbiose de civilisations entre Blancs et Noirs, très exactement entre Indo-Européens, Méditerranéens bruns, et Noirs d'Afrique ou d'Asie. Et il cite encore les civilisations égyptienne et sumérienne, grecque et romaine, indienne et arabe. Retenons seulement la civilisation grecque, qui fut exemplaire.

Dans ces symbioses qui ont fait fleurir et mûrir la civilisation grecque, puis la romaine, l'Afrique n'a pas été passive. Elle a contribué activement, non seulement en Europe, mais en Afrique même, à l'enrichissement - je dirai à l'humanisation - des civilisations grecque et romaine. Sans remonter aux héros mythiques égyptiens, fondateurs de cités grecques, qu'il me suffise de rappeler, après Eugène Guernier, l'Apport de l'Afrique à la Pensée humaine, et d'abord aux premières civilisations historiques européennes. Je citerai, avec celui-ci, les Egyptiens hellénophones Origène, Plotin et Philon; les Berbères latinophones Tertullien, saint Cyprien et surtout saint Augustin, qui marqua le christianisme d'un sceau aussi fervent que lumineux, le sceau de l'Afrique; enfin les Berbères de langue arabe Averroès et Ibn Khaldoun. On sait ce que l'Afrique noire apporte - sa puissance d'émotion créatrice -, mais ce que l'Afrique brune apporte ne me semble pas moins créateur: «l'amour et la liberté», dit Guernier. Et les deux apportèrent aussi - ceci ne contredit pas cela -, le sens du réel, que saint Augustin a résumé dans cette phrase de Contre les Académiciens: «Il ne convient pas au sage d'être un ouvrier de mots, mais un chercheur de faits».

Je signalerai, après les apports de vertus africaines, l'absence totale de préjugés raciaux chez les Grecs et chez les Romains. Il n'y avait ni quotas pour immigrants africains, ni lois antiracistes - puisque je le répète, il n'y avait pas de racisme - bien que le nombre d'Africains

dépassât, surtout à Rome, ce qu'on appelle, aujourd'hui, «le seuil de tolérance».

Voilà l'Europe et l'Afrique: l'Eurafrrique de la Culture. Dans le domaine de l'économie, je serai plus bref puisqu'aussi bien c'est le domaine dans lequel vous êtes le mieux informés.

Rassurez-vous, je ne citerai pas trop de chiffres.

Si, par souci des réalités, je parle de l'Europe des Neuf, qui est peuplée de 253 millions de producteurs et consommateurs, j'aurai toujours présente à l'esprit l'Europe des Dix-Huit avec la Finlande, je dirai des Vingt avec Malte et Chypre, parfois l'Europe idéale de l'Atlantique à l'Oural.

L'Europe des Neuf a été, face à l'Amérique et à la Russie, saluée comme un «géant économique». Elle l'est potentiellement; elle est en train de le devenir et elle le sera sûrement quand elle aura réalisé son union monétaire, comme vous le souhaitez.

En attendant, le bilan est tout de même impressionnant. L'Europe des Neuf compte donc quelque 253 millions d'habitants, c'est-à-dire plus que les U.S.A. et plus que l'U.R.S.S. Ce n'est pas, dans le domaine considéré, sa seule supériorité. Ses exportations représentent quelque 40% des exportations mondiales, venant très loin devant celles des deux Super-Grands. Elle produit plus d'acier qu'eux et plus d'automobiles. Enfin, sa flotte marchande est supérieure, comme ses réserves de change, ce qui n'est pas négligeable.

Cependant, comme vous le savez, cette Europe est encore loin d'avoir relevé le «défi américain», pour ne pas parler de l'U.R.S.S. ni de la Chine, dont il me faudra bien souligner l'importance, ne serait-ce que morale, aux yeux du Tiers Monde.

L'Europe des Neuf produit moins de viande, et surtout moins d'énergie et moins d'ordinateurs. Elle ne pourra relever le défi qu'à trois conditions, comme l'avancent les plus lucides des Européens et comme vous l'avez suggéré dans votre Résolution du 18 octobre:

En premier lieu, qu'elle réalise son unité économique et d'abord son «union», voire son unité monétaire, qui est le but de la Communauté; ensuite qu'elle renforce autant que possible l'accord de libre échange signé avec six pays de l'A.E.L.E.; enfin qu'elle renforce également son association avec l'Afrique en l'étendant à l'Asie antérieure.

C'est donc de l'Afrique économique que je vais vous parler maintenant. Voici d'abord

rappelés quelques chiffres de base. En face de l'Europe, non plus des Neuf, mais des Vingt - sans l'U.R.S.S. et les démocraties populaires - dont la population s'élève à plus de 335 millions d'habitants, l'Afrique compte 357 millions de producteurs et de consommateurs. Il est vrai que son produit intérieur est de 63 millions de dollars seulement et son revenu par habitant de 176 dollars, ce qui est peu, je le reconnais.

Cependant, l'important n'est pas là. Il est dans les potentialités matérielles et les possibilités humaines de l'Afrique. En effet, malgré la détérioration des termes de l'échange qui, dans un pays aussi industrialisé que le Sénégal, est pourtant de 6,9% par an, le taux de croissance annuel de l'Afrique a été, pendant la première décennie de l'indépendance, si l'on y compte l'Afrique du Sud, à peu près le même que le taux du Tiers Monde, soit 4,8%, alors que l'objectif des Nations Unies est de 5%.

Le taux africain ne peut que s'accroître si la détérioration des termes de l'échange est combattue d'une façon méthodique, persévérante et réaliste, si, en d'autres termes, l'Eurafrrique est réalisée.

En effet, la volonté africaine est certaine. D'abord, volonté d'association à l'Europe, et celle-ci, comme je l'ai constaté dans mes conversations, est pour le moins aussi forte chez les Etats arabo-berbères que chez les 19 Etats anglophones associables du Commonwealth. Volonté aussi non seulement de croissance économique, mais de développement intégral, et volonté conséquente de faire les efforts nécessaires pour y parvenir. Il faut ajouter et c'est là le plus important, que les ressources naturelles de l'Afrique sont immenses, d'autant que la prospection du sous-sol y est encore loin d'être terminée. J'ai eu l'occasion, en m'appuyant sur un ouvrage de l'Autrichien Anton Zishka, de vous esquisser à cette tribune un tableau des ressources de l'Afrique.

Dans mon exposé vous verrez la part qu'occupe l'Afrique dans la production de certaines matières premières agricoles et de certaines matières premières minérales. Je voudrais cependant mettre l'accent sur l'importance de plus en plus grande que prend l'énergie dans l'économie mondiale. L'Afrique a produit en 1971 18% de l'énergie employée dans le monde. Il y a surtout que la capacité totale de production d'énergie électrique du continent africain représente 44% de la capacité mondiale, et l'on considère que l'Afrique possède environ

40% des réserves de l'énergie hydro-électrique disponibles sur notre planète.

Après avoir rappelé les ressources naturelles comme les vertus spirituelles du couple Europe-Afrique, il est aisé de s'imaginer quelle force formidable et pour cela même pacifique ce couple constituerait, organisé sur un pied d'égalité, ou mieux sur un pied de complémentarité, et vivant en symbiose.

Avant de vous rappeler que votre Commission des Communautés européennes a fait sienne cette idée et d'examiner, avec vous, comment elle a voulu la rendre opérationnelle, je voudrais, prévenant une objection des sceptiques, qui se disent «réalistes», vous rendre sensibles, dans cette deuxième partie, au fait que l'Eurafrrique existe. Il y a seulement à la confirmer, je veux dire à la rendre plus forte, et à l'organiser dans tous les domaines.

L'influence de l'Europe sur l'Afrique, l'information de l'Afrique par l'Europe, est si évidente qu'elle n'a pas besoin d'être expliquée longuement. Quelque 80% des pays africains ont été, en effet, pendant des décennies, pendant des siècles comme dans le cas de mon pays, conquis par l'Europe, transformés en colonies ou en protectorats. Au Sud du Sahara, les Anglophones ont adopté le thé et assimilé le pragmatisme anglo-saxon. Les Francophones, qui sont friands de «bifteck - pommes de terre frites», ont un penchant devenu naturel à théoriser, appuyés sur des principes. Jusqu'aux Maghrébins qui, pour se vouloir «Arabes», ne raisonnent pas moins, dans la discussion, comme des Français.

Je pourrais vous-citer l'exemple de mon pays. Contrairement à ce qu'on peut croire, il n'est pas producteur de poètes et d'avocats. J'ai fait les statistiques l'autre jour. Nous avons 18 avocats en face de 448 ingénieurs, et dans notre enseignement la priorité revient aux mathématiques - et une place privilégiée est réservée au latin.

Mais à l'inverse, comme l'ont fait remarquer nombre de sociologues, les anciens protectorats et colonies ont à leur tour influencé leurs métropoles. En ne retenant que le domaine le plus noble, celui des arts, l'art européen du XXe siècle ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui sans l'art nègre, sans la «Révolution nègre», pour parler comme Emmanuel Berl, sans la musique nègre venue par le détour de l'Amérique, et c'est parce que ces valeurs de civilisation nées de l'émotion créatrice étaient les plus opposées à celles de l'Europe albo-européenne qu'elles



*Le Président L. Senghor (à gauche) durant une de ses récentes visites officielles en Italie. A droite, le Ministre italien M. Ripamonti.*

*ont été les plus fécondantes.*

*De ce point de vue, nulle complémentarité ne pouvait être plus complémentaire pour l'Europe que celle de l'Afrique. Cette complémentarité, que nous donnons des hommes comme le philosophe Gaston Berger, qui fut Directeur de l'enseignement supérieur en France et qui fut surtout le fondateur de la prospective, qui était un métis franco-sénégalais né à Saint-Louis du Sénégal et qui disait que, s'il avait eu à choisir entre la raison et l'amour, il aurait choisi l'amour.*

*Les réalistes me diront: Tout ce que vous dites est peut-être vrai, mais nous sommes libres de ne pas vouloir de votre Eurafrique. Et c'est vrai. Pour que notre grand dessein se réalise, il y faut une égale bonne volonté de part et d'autre de la Méditerranée, il y faut un égal amour, car, comme le dit un proverbe sénégalais: «Entre je vous aime et je ne vous aime pas, il n'y a pas de place pour la dispute».*

*Je suis convaincu, au milieu des cyclones qui montent de tous les horizons, que le destin du monde est, paradoxalement, entre nos mains d'apparence si fragiles; et d'abord entre vos mains à vous, Européens. Pour réussir encore une fois, il ne faut que croire et vouloir*



*(suite de la page 9)*

spéciaux se posent aux handicapés physiques et mentaux pour soumettre leurs requêtes à la Commission européenne des Droits de l'Homme;

étudier la question d'éventuels conflits de compétences entre la nouvelle procédure d'examen des pétitions individuelles aux Nations Unies (Résolution 503 (XLVIII) du Conseil Economique et Social et le mécanisme de la Convention Européenne);

permettre au Comité d'experts en matière de droits de l'homme de jouer d'une manière plus effective le rôle dont il est déjà investi et de contribuer sur le plan intergouvernemental au développement des droits de l'homme;

étudier la possibilité d'élaborer une charte de protection des droits de l'homme contre les personnes privées et les puissances privées.

*En ce qui concerne les abus des droits de l'homme il a été décidé de:*

mettre à l'étude la question des devoirs de l'homme et la possibilité d'élaborer un texte européen afin d'éviter des abus.

## L'intégration des Universités: un besoin de notre temps

# La Société post-industrielle est étroitement liée au domaine de l'éducation et à la recherche

par M.me HERTHA FIRNBERG  
(Ministre Fédéral de la Science et de la Recherche d'Autriche)

L'évolution économique et sociale de la société industrielle moderne, la "Société post-industrielle", est étroitement liée au domaine de l'éducation, ainsi qu'à la science et à la recherche. Les universités et les autres institutions d'enseignement supérieur assument à cet égard une fonction sociale plus importante que jamais. Elles sont les bases les plus importantes du développement scientifique, et elles sont aussi les centres de formation des universitaires. Ces institutions doivent remplir leur mission en tant qu'institutions socialement responsables, démocratiques et efficaces, consacrées à l'enseignement et à la recherche; elles doivent respecter les principes de souplesse et de diversité qui caractérisent la recherche, les résultats et les méthodes scientifiques, ainsi que les théories de l'enseignement.

L'ensemble du domaine de l'éducation évolue sans cesse, s'adaptant aux besoins d'une société transformée. De nos jours, les réformes qui portent sur les institutions d'enseignement supérieur constituent les points cruciaux de la politique de presque tous les pays en matière d'éducation. Les problèmes qui se posent dans le domaine universitaire et que nous devons résoudre grâce à des efforts communs et à une étroite coordination sont ceux d'une époque où les principes de l'enseignement universitaire subissent des changements fondamentaux dans tous les pays membres du Conseil de l'Europe et du Conseil de la Coopération Culturelle (C.C.C.). Ces changements eux-mêmes peuvent cependant être considérés comme les symp-

tômes d'une évolution générale des valeurs morales, des bases philosophiques, des convictions idéologiques et des objectifs politiques. On peut également y voir les bases qui conditionnent un réaménagement général du domaine de l'éducation en Europe.

Je tiens à préciser que, du point de vue autrichien, il conviendrait de considérer l'enseignement supérieur et ses problèmes complexes comme un aspect essentiel de la coopération au sein du Conseil de la Coopération Culturelle et du Comité de l'enseignement supérieur et de la recherche. Si, dans le passé, on a pu avoir l'impression que les activités du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche étaient soumises à certaines restrictions, il est satisfaisant d'observer que la situation a évolué. Le personnel et les crédits affectés au Programme du Comité de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre du budget du Conseil de la Coopération Culturelle semblent en effet être moins limités que nous ne l'avions craint au départ.

Mis à part les préalables techniques et les problèmes qui peuvent se poser, il est capital que nous, responsables de la politique européenne et en particulier des systèmes d'éducation en Europe, nous gardions à l'esprit le système d'éducation européen - l'ensemble des structures d'éducation et d'enseignement supérieur européennes - qu'il nous faudra bien réaliser tôt ou tard. La diversité de l'héritage culturel européen et le dynamisme qui caractérise notre continent - dont nous avons maints

exemples - constituent à la fois un devoir et une mission.

Si nous voulons créer un système européen d'enseignement supérieur, nous devons nécessairement analyser d'abord la situation qui prévaut actuellement dans les universités et institutions d'enseignement supérieur. Nous releverons de nombreuses similitudes, mais aussi de nombreuses différences.

"L'explosion de l'enseignement" semble caractériser tous les pays européens. Les causes et l'inévitabilité de ce phénomène ont déjà souvent fait l'objet de discussions, ainsi que les conséquences de cette "explosion":

- transformation des universités en institutions d'enseignement supérieur de masse;
- difficultés, notamment de structure, liées à la nécessité de faire face au brusque accroissement des effectifs.

Permettez-moi maintenant de décrire la situation en Autriche comme un exemple de l'évolution européenne. Au début du siècle, les "grandes écoles" et les universités comptaient 12.000 étudiants, chiffre qui a été doublé vers 1930. Ce chiffre a diminué au cours de la Deuxième Guerre Mondiale, mais il a rapidement atteint celui de 1930 dans les premières années d'après guerre. Après une légère récession ou une stagnation jusqu'à la fin des années 1950, il est monté en flèche pour dépasser 50.000 dans les années 60. Actuellement, on compte près de 60.000 étudiants en Autriche et, selon les différentes estimations, nous pouvons nous attendre à en avoir entre 70.000 et 80.000 en 1980. En 75 ans, les effectifs auront été multipliés par huit. De semblables taux d'accroissement sont valables pour les diplômés des universités, le personnel enseignant, etc. C'est là une évolution que l'on retrouve dans presque tous les pays d'Europe.

J'ai traité ce problème en détail car cette évolution a naturellement des conséquences. Nous constatons combien les ressources d'un pays sont sollicitées pour faire face aux impasses et aux nécessités de l'expansion universitaire.

Le dilemme de notre époque semble être le suivant: Le recrutement de personnel et les crédits qu'impliquent la construction de nouveaux bâtiments universitaires, le développement des installations scientifiques pour l'enseignement et pour la recherche menacent de dépasser les ressources économiques de l'Etat et de la Société, même si la nécessité objective d'investir en ce domaine doit être

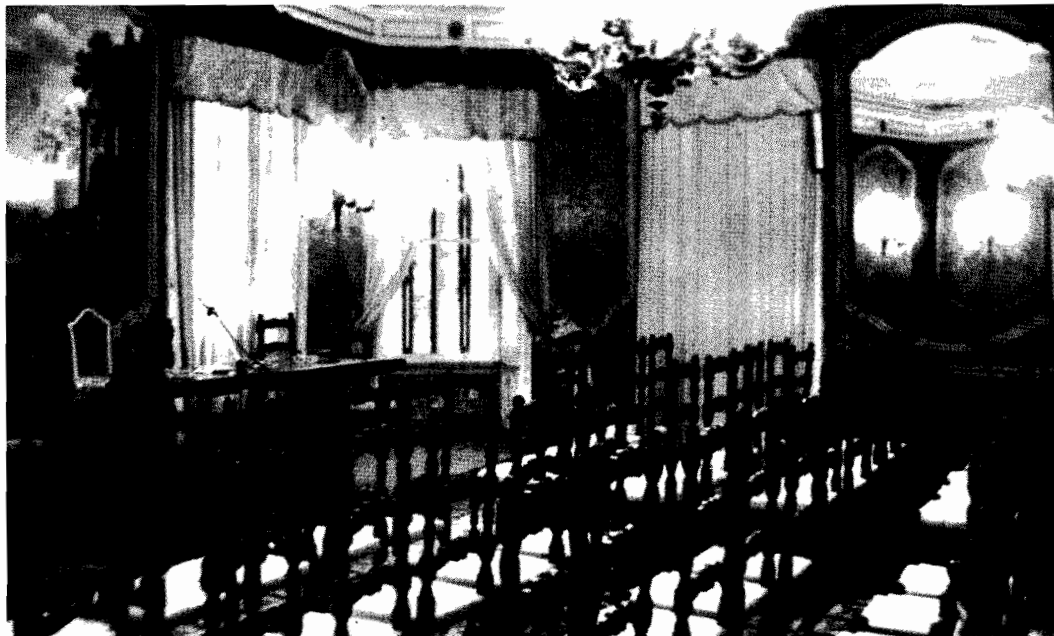
reconnue en raison de l'importance capitale de la science et de la recherche dans notre société industrielle moderne.

L'exigüité des universités et des établissements d'enseignement supérieur conduit souvent à limiter les inscriptions. La mesure d'urgence que représente le "numerus clausus" menace bien des universités et des établissements d'enseignement supérieur et de nombreuses branches d'études. Si l'Autriche a pu éviter l'institution d'un "numerus clausus", elle n'a pas pour autant résolu le problème. L'institution d'un "numerus clausus" dans un pays a des incidences dans la plupart des autres pays, surtout dans les pays voisins. La mobilité - que nous considérons en principe souhaitable - exporte le "numerus clausus" des pays qui ont déjà pris des mesures restrictives et l'importe dans ceux qui n'ont pas encore établi de limitations. La grande interdépendance de l'enseignement supérieur européen révèle qu'il est impossible à un pays de résoudre à lui seul ces problèmes.

Par ailleurs, l'agitation estudiantine semble être un trait commun à tous les pays européens peut-être à des degrés divers. Cette agitation, même si elle n'est plus apparemment à son paroxysme, a des causes différentes. Quoi qu'il en soit, il est certain que l'une de ces causes est l'effet de frustration qu'exercent les structures universitaires traditionnelles et démodées, du moins en Europe centrale. Certes, on peut relever bien d'autres causes, comme les problèmes de capacité et les problèmes plus généraux liés au conflit des générations ou aux questions idéologiques et politiques.

Face à ces analogies, on remarque un certain nombre de différences entre les pays européens et leurs universités. D'un pays à l'autre - et parfois à l'intérieur d'un même pays - l'atmosphère intellectuelle semble différer. On ne saurait ignorer les tendances variées qui vont d'un conservatisme extrême à un radicalisme farouche, d'un dirigisme absolu à un anarchisme presque total. Ces différences tiennent à la mesure dans laquelle nos établissements d'enseignement supérieur ont pris conscience de leur identité propre.

La gamme s'étend de l'image classique de l'université qui plonge ses racines dans les siècles passés, aux clichés et expériences modernistes. Nos universités se développent et s'orientent dans des sens différents et leur évolution dépend de la conscience qu'elles ont de leur vocation et de la situation particulière



Rome. La salle de conférence de la Fondation Européenne Dragan: plusieurs réunions sur les problèmes éducatifs de notre temps y ont en lieu.

de chaque pays. A travers ces différences, on peut, là encore, percevoir certains traits communs, comme le progrès scientifique général où le rôle de la recherche est spectaculaire. L'enseignement des sciences revêt parfois un caractère assez conservateur - d'où le besoin d'une didactique universitaire.

Ces éléments ne contribuent pas seulement à créer de fâcheux écarts entre les universités européennes: ils engendrent également des divergences au sein même des différents établissements.

En somme l'analyste doit reconnaître que l'université en Europe, ou l'université européenne, n'a pas encore découvert sa nouvelle physionomie - ni dans les relations entre les diverses facultés ni dans ses relations avec la société dans son ensemble. De nombreuses questions se posent qui réclament une réponse mûrement pesée:

- quels sont les orientations et les objectifs les plus importants de l'enseignement supérieur en Europe?
- quels buts éducatifs, quels principes et quelle vocation, les différents établissements doivent-ils s'assigner et suivre?
- quels buts et principes éducatifs la société et les groupes d'influence d'une société pluraliste doivent-ils fixer?

Pour reconnaître et analyser tous ces faits et éléments, j'en appelle à l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe, à tous les responsables de la politique éducative et à tous ceux qui s'intéressent à l'enseignement. Examinons ensemble les tendances nationales, supranationales et européennes. Nous devons nous demander si l'on s'efforce de concevoir ces problèmes dans une optique européenne. La réponse à cette question devrait être un "oui" franc et net à un examen constant de toutes ces tendances dans un contexte européen et, en même temps, un "oui" à la cause européenne, assorti d'un acte de foi dans l'existence et l'avenir de notre continent.

Il est également significatif d'examiner et de clarifier dans quelle mesure il nous faut coordonner, synchroniser et "européaniser" nos projections, nos idées et nos plans. A titre d'exemple, nous poserons la question de savoir dans quelle mesure il faut synchroniser la formation professionnelle universitaire des différents pays dans un contexte européen, quelles sont les différences qu'il faut aplanir et jusqu'à quel point le contenu des matières d'enseignement a un rapport avec les exigences de la profession. Il est un problème important du point de vue de la mobilité des diplômés et des étudiants: celui de l'équivalence des diplômés et

certificats universitaires dans le cadre des échanges professionnels européens. De plus, il faut nous demander jusqu'à quel point on considère l'enseignement de la pensée critique et de l'action responsable vis-à-vis de la société comme un principe directeur général de l'enseignement supérieur et dans quelle mesure on concrétise cette attitude dans une université moderne, démocratique et efficace. De ces questions fondamentales, il en surgit bien d'autres qui sont tout aussi valables pour l'ensemble des pays européens.

Existe-t-il une conception générale, en Europe, de la proportion idéale de l'ensemble des diplômés actuels et futurs par rapport à la population totale? Existe-t-il des conceptions et des études sur les groupes défavorisés dans le système éducatif à cause de leur origine sociale (ouvriers, agriculteurs ...), de leur sexe ou de la situation de leur région? Y a-t-il des possibilités et des occasions de canaliser les courants éducatifs en fonction des besoins objectifs de l'Etat, de la société et de l'économie pour satisfaire en même temps le droit subjectif de l'homme à l'éducation et les nécessités objectives de l'éducation?

Ne serait-il pas souhaitable d'établir dans le domaine universitaire un système de codes et d'indicateurs, valable pour l'ensemble de l'Europe, qui couvrirait notamment les problèmes des besoins en universitaires, des besoins du marché du travail en personnel hautement qualifié, des divers indicateurs numériques concernant l'enseignement supérieur (espace, taux étudiant/enseignant, etc...)? Est-ce qu'on ne devrait pas développer ensemble les techniques de projection et en faire l'essai ensemble? Une autre question très importante pour tous les pays européens est celle de savoir si oui ou non on peut envisager et appliquer un système universitaire de division du travail. Est-ce que cela signifierait une spécialisation et une coordination au niveau européen, jointes à une réduction des plans d'expansion et une assistance mutuelle pour les pays européens? Il y a aussi le problème de savoir si nous devrions nous en tenir à l'université traditionnelle - au moins pour le proche avenir - ou si nous devons axer nos efforts sur des catégories d'établissements d'enseignement supérieur spécialisés et sur des modèles diversifiés.

Quelles sont les formules qui permettent le mieux de satisfaire le voeu général d'ouvrir au public les universités? Qu'en est-il, par exemple, des relations de la recherche à l'inté-

rieur et à l'extérieur de l'université et des relations entre l'université et la société, l'Etat et l'économie? Quelles sont les corrélations actuelles et réelles qui agissent comme stimulateurs? On ne peut pas non plus éviter de répondre à la question du rôle du socio-politique des établissements d'enseignement supérieur: quels sont leurs devoirs à cet égard et ceux-ci seront-ils effectivement assumés? De plus, les stimuli sociaux seront-ils les bienvenus et le processus légitime d'innovation sociale sera-t-il aussi accepté dans l'enseignement supérieur? Voilà qui nous confronte directement avec la signification cruciale de l'enseignement, de la science et de la recherche pour l'avenir et le progrès de l'ensemble de l'humanité.

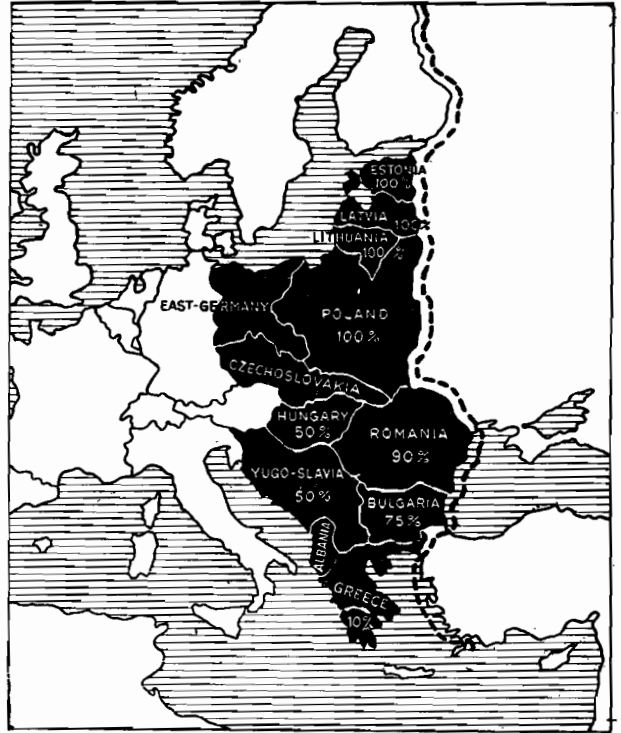
Quand on tente de combler le "fossé technologique", il est capital de savoir dans quelle mesure les universités peuvent et doivent contribuer aux progrès scientifiques et techniques en mettant en pratique leurs découvertes scientifiques. Il ne faudrait pas méconnaître les problèmes du développement dans les différents secteurs de l'enseignement supérieur - ni l'urgence de leurs solutions. Dans nos pays, nous nous heurtons chaque jour inévitablement à ces problèmes et il nous faut les résoudre par la coopération. Eu égard à la discussion des programmes pour les années à venir et aux discussions relatives aux projets spéciaux du Comité de l'enseignement supérieur et de la recherche, je considère qu'il est particulièrement urgent de résoudre les problèmes suivants:

- 1) la mobilité des étudiants et des enseignants - problème qui à mon sens, est crucial - ainsi que les questions d'équivalence des diplômes délivrés à la fin de l'enseignement secondaire et des diplômes universitaires, de l'accès aux enseignements post-secondaire et supérieur, de la réforme des établissements d'enseignement supérieur, qui lui sont intimement et logiquement liées.
- 2) l'enseignement des langues étrangères dans le cadre de l'enseignement supérieur. C'est en effet en intensifiant et en innovant dans ce domaine que l'on aidera réellement à abattre les barrières linguistiques qui sont les véritables entraves aux rencontres et à la coopération.

La connaissance des langues étrangères est par ailleurs une condition préalable pour connaître et comprendre la culture européenne et avoir accès aux découvertes scientifiques d'autres pays.

# Europe de l'Est

Voici la carte de l'Europe de l'Est cédée par Churchill à la Russie le 9 octobre 1944 à Moscou. Cette division devait être sanctionnée à Jalta en février 1945.



L'union Européenne: pour la sécurité et la coopération de tous les européens

## La Fédération Syndicale Mondiale et une "aide militaire fraternelle".

La Fédération Syndicale Mondiale, dont le siège se trouve à Prague, évoque pour la première fois officiellement, dans une brochure récemment distribuée à ses adhérents, "la célèbre et instructive doctrine Brejnev". Le document est consacré à l'intervention des Cinq en Tchécoslovaquie et s'efforce de dédouaner le secrétariat de la grande syndicale communiste internationale qui avait protesté, à l'époque, contre l'action militaire entreprise par les Russes.

Ainsi, la Fédération reconnaît aujourd'hui que le communiqué et la lettre des 21 et 24 août 1968 où "des membres politiquement instables qui ont depuis quitté nos rangs. . . . dénonçaient et regrettaient profondément l'invasion du territoire de la République socialiste tchécoslovaque. . . figurent parmi les erreurs idéologiques et tactiques les plus graves commises durant cette période".

Ici il faudrait se rappeler que le secrétaire de la FSM écrivait alors, s'adressant aux centrales

nationales de tous les pays intéressés qu'il désapprouvait "une intervention militaire en contradiction avec tous les principes fondamentaux à la base de la vie de la FSM et librement adoptés par tous les syndicats dépendant d'elle".

Quatre ans ont suffi pour que la même Fédération change d'opinion: "L'URSS, a-t-on déclaré, a agit de façon honnête et désintéressée en apportant son aide militaire fraternelle à la République socialiste tchécoslovaque, en 1968".

. . . "Aide militaire fraternelle" donc, les forces armées qui ont si brusquement interrompu le "Printemps" tchécoslovaque. "Aide militaire fraternelle" les fusils qui n'ont pas respecté les principes fondamentaux de souveraineté nationale dont chaque pays a le droit de jouir. "Aide militaire fraternelle" la menace atroce qui oblige maintenant les tchécoslovaques à faire des déclarations de ce genre. Et dire que si l'Europe était unie. . . .

# Bulletin européen

Ont collaboré ou collaborent:

Konrad ADENAUER, P.E. ARGENTIERI, Alexander ARGYROPOULOS, Karl ARNOLD, A. BALLEYGUIER, G.W. de BALZAC, Julien BENDA, Lodovico BENVENUTI, John BIGGS-DAVISON M.P., Baron BOEL, Paul BONCOUR, Edouard BONNEFOUS, Henri BRUGMANS, Raoul BOSSY, Thomas W. BRANDEN, Pietro CAMPILLI, P. CAPELLE, Giuseppe CARON, Edward CARRAN, Nino CASCINO, René CASSIN, L.E. CLOQUETTE, Elma DANGERFIELD, Michel DEBRE, A. DECHLICH, Dino DEL BO, Giorgio DEL VECCHIO, Carlos DE MONTOLIU, Giorgio DI DOMENICO, L. DURAND REVILLE, Constantin DRAGAN, Mircea ELIADE, G. van ESBROECK, W.N. EWER, Enrico FALCK, Hertha FIRNBERG, Raymond FRANKLIN, Pierre FRIEDEN, Paul GACHE, Grégoire GAFENCO, Eugenio GATTO, Pietro GERBORE, Enzo GIACCHERO, Amedeo GIANNINI, A.V. GIARDINI, Guido GONNELLA, Jonathan GUINNES, W.A. 't HART, Wladimir JONESCO, Stefano JACINI, Jerzi JANKOWSKI, Jacques DE JONG, G. KALLAY, Jacques KAYSER, Stanislaw KOUTNIK, Pierre de LANUX, Lars J. LIND, Ivan Matteo LOMBARDO, C. LOVERA DI CASTIGLIONE, Edouard LUDWING, Harold MACMILLAN, Alberto MARINELLI, Pierre MENDES FRANCE, C. MICHAEL-TITUS, Francis DE MIOMANDRE, Manlio MISEROCCHI, Jean MONNET, Umberto MONICO, Angelo MORRETTA, Albert MOUSSET, Roland MUESSER, Erich MULHMANN, Frédéric NEPVEU-NIVELLE, Pier Fausto PALUMBO, Costas PAPAPANOS, Giuseppe Ugo PAPI, A. PAPLAUCKAS RAMUNAS, Giuseppe PELLA, Giovanni PERSICO, Pedro José PINILLOS, John POMIAN, Lucien RADOUX, Paul RAMADIER, Alexander von RANDA, Peter RATTAZZI, Olivier REVERDIN, Gonzague de REYNOLD, Jules ROMAINS, Joseph de ROOVER, Louis ROUGIER, Rémy ROURE, Lucien de SAINTE LOETTE, A.G. SAMOY, Leopold SENGHOR, Carlo SFORZA, André SIEGFRIED, Tom STACEY, Jacques TREMPONT, Georges USCATESCU, M. de la VENTOLIERE, Pierre VINOT, François VISINE, Raymond WARNIER, Rivington R. WINANT. S.H.C. WOORLICHI, Paul Van ZEELAND.

*Bulletin européen* Fondé par Prof. Dr. J. C. Dragan

Redacteur responsable: Dante Ferrari

Direction - Rédaction: Via Larga 11 - MILAN - Tél. 870.487/893.209

## ABONNEMENTS

Italie	Lires 2.000	Etranger	Dollars 3,-
Abon. d'Honneur	5.000	Abon. d'Honneur	10,-

Ente Civile Universitas Personarum Dragan - Venezia

Registr. Trib. Rome No. 2840 du 15.12.1951 - Studio Tecno Service - Via Adda 10 - Milan